

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

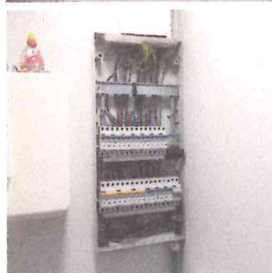
RÉF. 05/2023/77197/E01:1

DATE DU CONTRÔLE 18/08/2023 **AGENT VISITEUR** Olivier Maurcot
ADRESSE DU CONTRÔLE Allée Centrale - Zoning de Jumet 90 - 6040 Charleroi **TYPE DE CONTRÔLE** Contrôle de conformité avant la mise en usage – nouvelle installation (6.4.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Type de locaux **cheverrie**
Client **Propriétaire Lambrechts**
Responsable des travaux **Lambrechts**
Dérogations applicables/appliquées **Non**
Document des influences externes **OK**
Date de la réalisation de l'installation **à partir du 1/10/1981 et avant le 1/06/2020**



› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) **ORES ASSETS**
Type d'alimentation **Alimentation via compteur BT GRD**
Code EAN **non communiqué**
Numéro du compteur **16149576**
Index jour/nuit **065027,3/059518,3**
Type de protection générale **Disjoncteur**
Câble compteur - tableau **EXVB 4 x 16 mm²**
Tension nominale de service **3x230V - AC**
Courant nominal de la protection de branchement **63A**

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	25
Système de mise à la terre	TT	Les fondations datent		d'avant le 1/10/1981	
Type d'électrode de terre	piquets	Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (Ω)		4,48	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Test de continuité		concluant	
Contrôle boucle de défaut	concluant	Protection contre les contacts indirects		OK	
Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile	OK	Plan/liste Installations critiques		OK	
Plan/liste installations de sécurité	OK	Dispositif différentiel de tête		ID - 63A - 300mA - type A - test OK	
Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 63A - 30mA - type A - test OK	Protection contre les contacts directs		OK	
Résistance générale d'isolement (MΩ)	6,76	Contrôle des installations critiques		OK	
Contrôle des installations de sécurité	OK				

CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le **18/08/2028**.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2023/77197/E01:1

› RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 - b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
 - c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
 - d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
 - e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
 - f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
 - g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

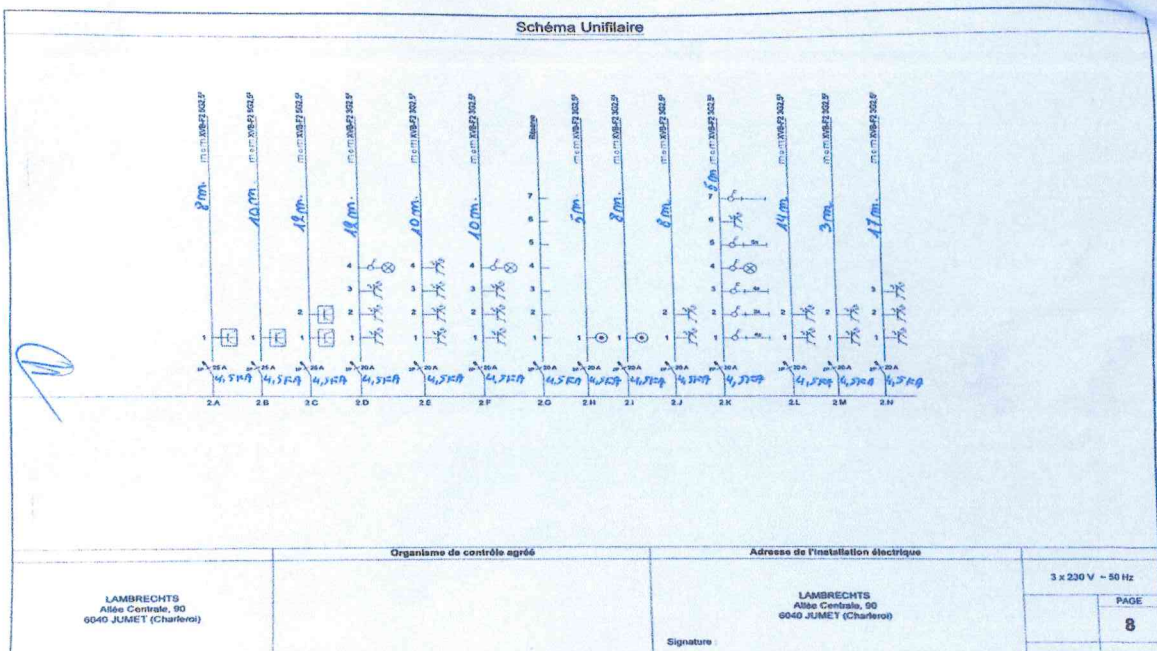
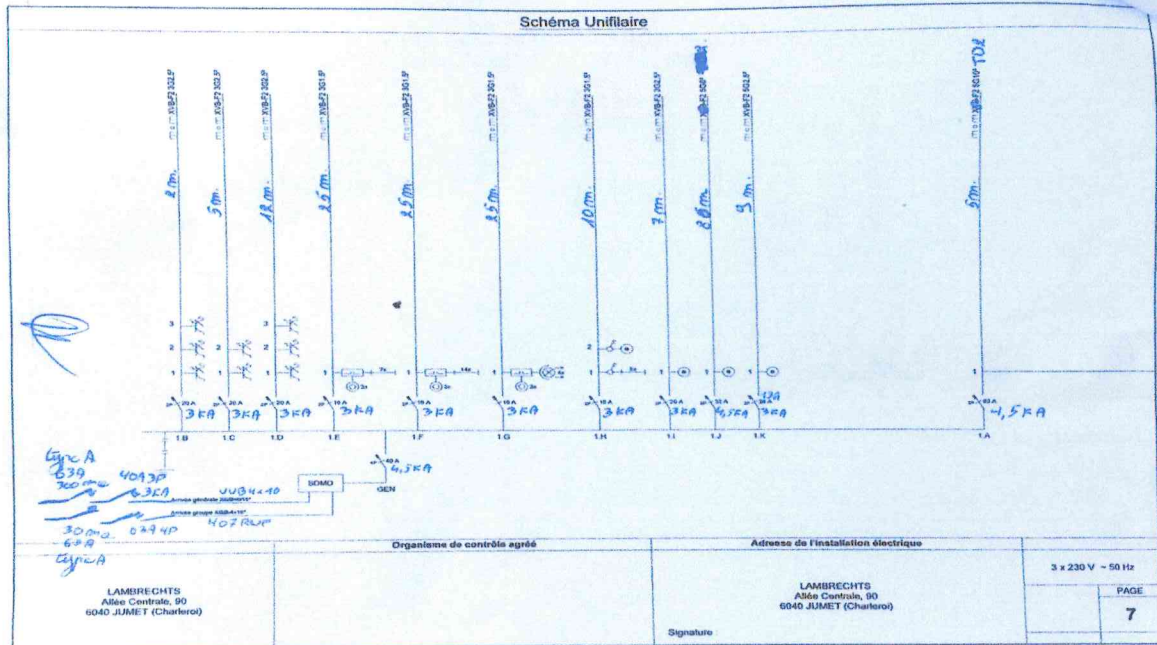
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2023/77197/E01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



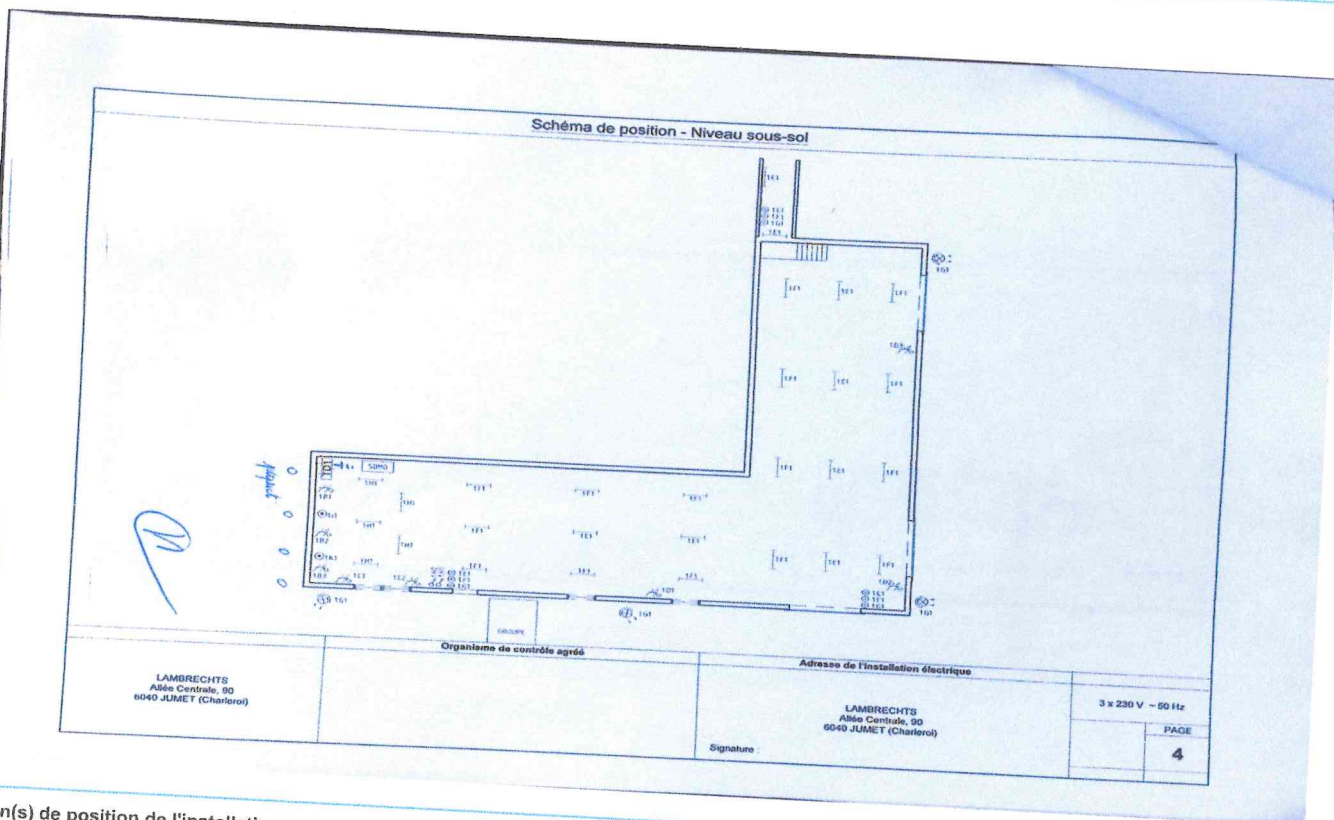
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

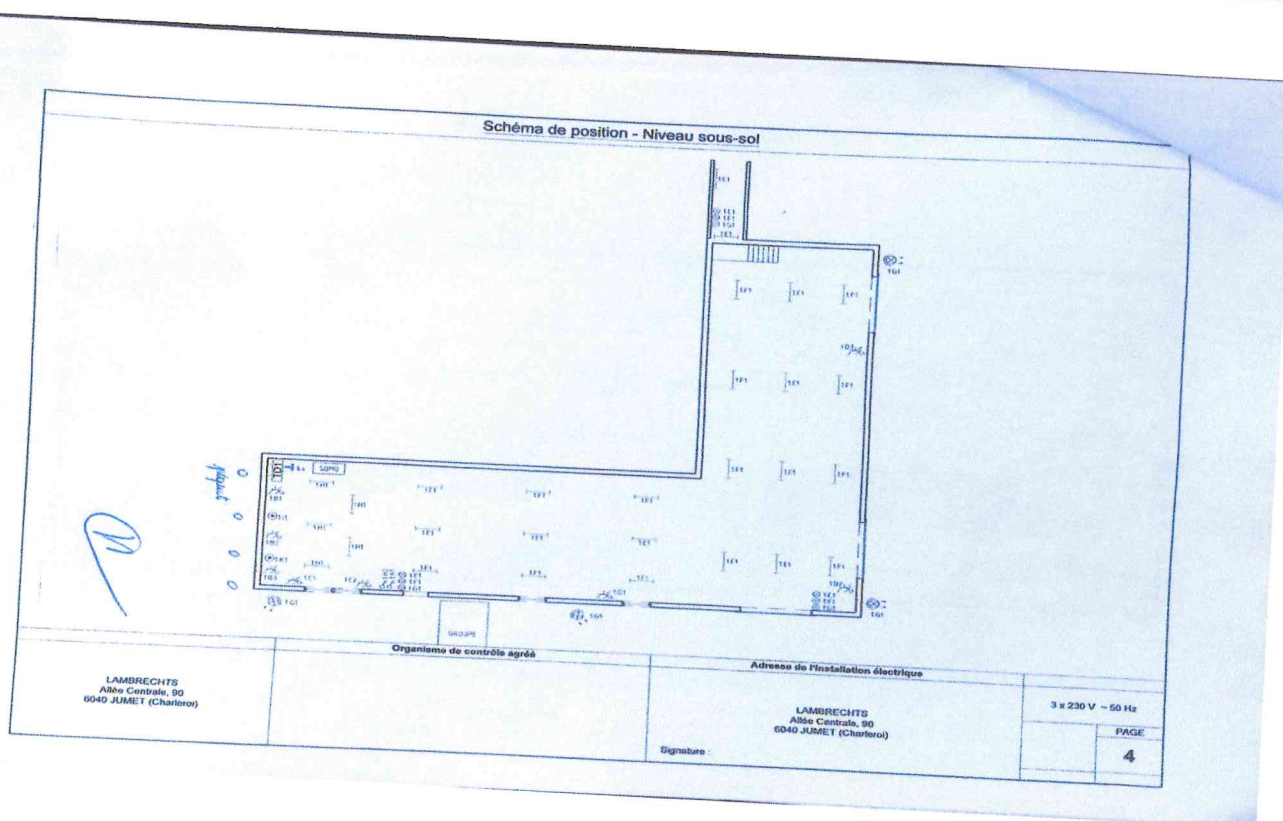
> ANNEXES

RÉF. 05/2023/77197/E01:1

Plan de position des prises de terre



Plan(s) de position de l'installation



Voies d'évacuation et lieux difficiles à évacuer

Installations de sécurité

[illegible]

RÉF. 05/2023/77197/E01:1

Autre(s)

Document des influences externes

EMIS LE 25/08/2023 - E.nd.BT TEMPLATE VERSION 3.0.2 - CERTIPAD VERSION 4.0.0